



Communiqué de presse traduit de l'anglais par le Syndicat de l'éclairage

D'ici 2015, l'initiative ambitieuse de l'industrie des lampes permettrait de réduire jusqu'à plus de 60 % les émissions annuelles de CO₂ causées par l'éclairage domestique.

Bruxelles, le 5 juin 2007 : Les fabricants européens de lampes ont aujourd'hui publié un rapport¹ détaillant leur initiative ambitieuse qui, si elle est adoptée par le législateur comme mesure d'exécution de la directive sur la consommation énergétique des produits (EuP²), devrait conduire à l'exclusion du marché des lampes domestiques à faible efficacité énergétique d'ici 2015. Cette proposition devrait entraîner la réduction de 60 % des émissions de CO₂ causées par l'éclairage domestique (soit 23 millions de tonnes par an³), ainsi qu'une économie de 7 milliards d'euros pour les consommateurs, en baissant de 63 000 GWh leur consommation.

L'initiative ainsi prise par GE, Havells Sylvania, Osram, Philips et les autres membres d'ELC⁴, arrive à la veille du G8 de Heiligendamm, en Allemagne, où les dirigeants des principaux pays étudient les solutions pour combattre le réchauffement climatique, et développer l'efficacité énergétique.

Dans son rôle de promotion des lampes efficaces, ELC demande à l'Union Européenne d'imposer des limites minimum d'efficacité énergétique pour les lampes à filament (culots à vis et à baïonnette) dès 2009, et de renforcer la surveillance des marchés. Ainsi, les fabricants espèrent apporter une contribution immédiate aux efforts de l'Union européenne dans la lutte contre le changement climatique et les économies d'énergie.

La majorité des lampes concernées devrait être les lampes à incandescence à mauvaise efficacité. Le calendrier proposé ici par les fabricants laisse le temps d'opérer le changement de ces lampes au bénéfice des technologies halogène et fluocompacte à efficacité élevée, et permet le développement des diodes électroluminescentes et des lampes à incandescence à forte efficacité énergétique.

Selon cette proposition, d'ici 8 ans, 85 % du marché total de lampes à incandescence (soit 2,1 milliards de lampes) sera confronté à de nouvelles exigences énergétiques : d'abord, les lampes de fortes puissances (au-delà de 100 W), puis celles de moindre puissance d'ici 2015 (jusqu'à 25 W). Les lampes domestiques à faible efficacité énergétique (de classes E, F et G), deviendraient ainsi non conformes. Afin de maintenir le rapport qualité / prix au consommateur européen, toutes les lampes mises sur le marché, y compris celles à économie d'énergie, devrait garantir une durée de vie minimum de 1 000 heures, et être conformes aux normes de sécurité et de qualité européennes⁵. Une réflexion est également menée sur les lampes utilisées dans des applications particulières telles que les réfrigérateurs, four et équipements médicaux.

Cette approche rythmée donne une solution pragmatique d'économies d'énergie, et reste compatible avec les exigences logistiques et de production des fabricants. Il en résulterait d'énormes progrès environnementaux et bénéfiques en économies d'énergie, tout en préservant l'intérêt du consommateur, de la chaîne logistique et des employés de l'industrie de l'éclairage.

Parlant au nom de l'ELC, son secrétaire général, Gérald Strickeland, disait :

« Les lampes sont devenu le meilleur moyen, dans l'esprit du public, pour agir rapidement contre le changement climatique, de façon simple et peu onéreuse. Notre initiative répond au défi lancé par les principaux pays de l'Union Européenne, et leur montre qu'il est possible d'aller plus vite et plus loin (notre objectif de 60 % leur servira à atteindre leur cible globale de réduction des émissions, fixée à 20 % et ce, avec 5 ans d'avance sur la date limite de 2020) ».

Se réjouissant de cette proposition, Paul Waide, analyste à l'IEA (Agence internationale de l'énergie) et auteur d'une étude récente sur l'importance de l'éclairage dans le changement climatique disait :

« Cette initiative arrive vraiment au bon moment, et représente une étape importante dans l'évolution de l'éclairage vers plus d'optimisation ».

FIN

¹ Voir le dossier « Les propositions d'ELC pour l'éclairage domestique », téléchargeable sur le site www.syndicat-eclairage.com

² La directive 2005/32/EC, dite « EuP », a pour but d'améliorer l'efficacité énergétique des appareils électriques, et se décline en différentes mesures d'applications. Concernant l'éclairage, elle cible les rues, les bureaux et les habitations. Les mesures concernant les rues et les bureaux devraient être validées en fin d'année 2008. Celles concernant les habitations commencent à être étudiées, et devraient être appliquées en 2009.

³ Cela correspond à l'absorption de CO₂ d'une forêt de 23 mille km², soit environ la surface d'un pays comme la Slovaquie.

⁴ European Lamp Companies Federation est créée en 1985, et représente la voix de l'industrie des lampes en Europe. Ses adhérents emploient directement 50 000 personnes, et totalisent environ 95 % du marché de lampes en Europe, pour un chiffre d'affaire annuel de 5 milliards d'euros. Il s'agit de Aura, BLV, GE, Havells Sylvania, Narva, Osram et Philips. Pour plus de renseignements sur l'efficacité énergétique, rendez-vous sur www.elcfed.org.

⁵ CEN (Communauté Européenne de Normalisation), IEC (International Electrotechnical Commission)

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

M. Gérald Strickland, secrétaire général d'ELC : + 32 473 33 25 17

M. Peter Dillen, Président du groupe de travail d'ELC sur l'éclairage résidentiel : + 32 498 161 439

M^{me} Jarita Christie, Responsable relations publiques d'ELC : + 32 485 890 070

Contacts presse des membres d'ELC :

Havelles Sylvania : M. Peter Dillen - + 32 3 610 44 88

GE – EMEA : Erika Windisch - + 36 1 399 1455

GE – US : Kim Freeman - + 1 502 452 7819

Osram : M^{me} Juliane Braun - + 49 89 62 13 23 90

Philips : M^{me} Jeannet Harpe - + 31 20 59 77 199